



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 25  
Pouvoirs : 4

Date convocation : 21/11/2024  
Affichage : 21/11/2024

Séance du **28 novembre 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jonathan FLOURET, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Marie-Josée BEAUD à Liliane PERISSAGUET, Olivier ALLE à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

**OBJET : ELECTION A LA 2IEME VICE-PRESIDENCE DONT INDEMNITE :**

Suite au décès de Madame Aline RANC, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre à la seconde vice-présidence.

**Election à la 2<sup>ième</sup> vice-présidence :**

Candidat : Mireille GARDES SAINT PAUL

Résultat du vote à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin (majorité absolue nécessaire – 15 voix) :

Votants : 25  
Bulletins blancs ou nul : 0  
Exprimés : 25

Résultats : Mireille GARDES SAINT PAUL 25 voix

**Mireille GARDES SAINT PAUL est élue 2<sup>ième</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride.**

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DECIDE** des délégations et indemnité de fonction suivantes pour le 2<sup>ème</sup> vice-président :

VICE-PRESIDENT	MEMBRE ELU	DELEGATION	MONTANT INDEMNITE DE FONCTION VOTE (Plafond = 16, 50 % de l'indice terminal fonction publique 1027)
2 <sup>ème</sup> Vice Président	<b>Mireille GARDES SAINT PAUL</b>	<i>Eau et assainissement Remplacement du Président.</i>	7 % de l'indice 1027

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Au registre, sont les signatures,

Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier

Le Président,



Francis CHABALIER